

COMPTE-RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

en exercice : **29**

Présents et absents représentés : **26** dont **4** représentés jusqu'à 20h07, puis **27** dont **4** représentés à compter de 20h07..

Absents excusés non représentés : **3** jusqu'à 20h07, puis **2** à compter de 20h07.

L'an deux mille dix-neuf,

Le lundi vingt-cinq novembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal,

légalement convoqué, s'est réuni salle Thierry Paris en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc LE RUDULIER, Maire.

PRÉSENTS

M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Rina DUPRIET, Mme Françoise GAULIER, M. Jean-François FUSCO, Mme Myriam CHABILAN, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Christophe GEDIÉ, Mme Annick LEON, M. Jean-Paul BERTHELOT, Mme Carole SIMACOURBE, Mme Christelle RENAUDIN (à compter de 20h07), Mme Sylvie SUTY, M. Etienne MOUTON, M. Emmanuel HAMIACHE, M. Rémi JOURDAN, Mme Lorraine WEISS, M. Stéphane GRASSET, Mme Elisabeth MORELLI, M. Jean-Christophe HILAIRE, M. Thierry HULLOT, M. John COLLEEMALLAY.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme Jacqueline DESCHAMPS donne pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER.

Mme Maguy RAGOT-VILLARD donne pouvoir à Mme Myriam CHABILAN.

Mme Catherine LE DANTEC donne pouvoir à Mme Lorraine WEISS.

Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI donne pouvoir à M. Stéphane GRASSET.

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS

Mme Christelle RENAUDIN (jusqu'à 20h07)

M. Sébastien DE LARMINAT

Mme Sylvie PLANTIER

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

21.09.2019 Lucas, Léo, Pedro RODRIGUES
24.09.2019 Maël, Franck, Charles LEFEBVRE
28.09.2019 Juliette, Cécile, Chantal PROUX
05.10.2019 Juliette, Alice MARRE
05.10.2019 Garance MELIN
07.10.2019 Adam QORCHI
07.10.2019 Jeanne, Marguerite MADRANGE
19.10.2019 Éléa, Marie, Astride SAMNICK
21.10.2019 Léandre, Arthur, Marius CASSET
24.10.2019 Rémi, Gustave SARRADE
31.10.2019 Fares CHAKER
01.11.2019 Myla HÉMERY
06.11.2019 Louis, Yuling PERRIN
13.11.2019 Stella TOMAE
15.11.2019 Allyssia, Alexandra MATIGNON

MARIAGES

09.09.2019 Elodie CHRISTOPHE et Coralie GENNUSO
14.09.2019 Cécile FLÉCHEUX et Christian LOUDIÈRES
16.09.2019 Flora YEFSAH et Yoann GIODANELLI
28.09.2019 Suzan RAYMOND et N'GUESSAN Jean Jacques

DÉCÈS

06.09.2019 MORSELLI Paolo Lucio
12.10.2019 SOULIÉ David Clément
27.10.2019 MEUNIER Dominique Suzanne

A – ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annick LEON

				NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME	26
POUR	26	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

B – DÉCISIONS MUNICIPALES

Arrivée de Mme Christelle RENAUDIN à 20h07.

Numéro	Date	Objet
187	11/10/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec M. Vincent RIOUX alias « VORO » une convention fixant les modalités de sa venue lors du 26 ^{ème} Festival BD. Montant forfaitaire de remboursement de ses frais de transport : 100 €.
188	27/09/2019	Autorisation donnée au Maire de demander une subvention à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc dans le cadre du Fonds de concours d'investissement destiné au retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale au titre de l'année 2019. Cette demande porte sur le projet de construction du multi-accueil. Montant maximum de la subvention : 298 563 €.
189	02/10/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société KILIC l'avenant n°2 au marché n° 18-04 du lot n°1 – « Génie civil, clos et couvert, aménagement extérieur » - relatif à la construction d'un espace culturel et associatif, ayant pour objet une plus-value du marché de 19 636,90 € HT, soit 23 564,28 € TTC, suite aux préconisations du bureau de contrôle technique, au regard de la charge potentielle pouvant être supportée par la pyramide, nécessitant de modifier le vitrage initial pour un vitrage renforcé de type « 44.6 / 44.2 ». Le lot n°1 du marché est ainsi augmenté de 1,37 % portant le montant total du lot n° 1 du marché à 1 743 754,42 € TTC au lieu de 1 720 190,14 € TTC.

Numéro	Date	Objet
190	11/10/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec le cabinet d'architecte et d'urbanisme du PRUNAY un contrat relatif à une mission d'analyse des locaux existants et la réalisation d'un plan pour le dépôt d'une autorisation de travaux dans le cadre du réaménagement des salles paroissiales au Centre Culturel des Arcades.</p> <p>Montant de la prestation : 2 400 € TTC.</p>
191	11/10/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association GROOVE NATION une convention pour la réalisation d'un stage de hip-hop du 22 au 25 octobre 2019, de 10h30 à 12h00, au profit des jeunes de l'espace jeunes.</p> <p>Montant de la prestation : 400 € TTC.</p>
192	27/09/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ROBIN PRODUCTION un contrat pour la cession du spectacle de Bruno Salomone du 10 décembre 2019 dans le cadre de la saison culturelle 2019-2020.</p> <p>Montant de la prestation : 4 747,50 € TTC.</p> <p>Recettes : pour la Commune.</p>
193	27/09/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles une convention d'échange fixant les modalités du partenariat entre le Château de Versailles et le Festival BD Buc.</p> <p>Prestation valorisée à hauteur de 4 320 € (soit 160 passeports d'accès à l'ensemble du Musée et du Domaine de Versailles). La Commune affiche le logo du Domaine de Versailles sur tous ses supports de communication dans le cadre du Festival BD Buc.</p>
194	27/09/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, la Ville de La Celle Saint-Cloud et l'auteur Gilles CORRE dit ERROC, un contrat de partenariat fixant les modalités de l'organisation de la rencontre et dédicace du 11 octobre 2019 à la bibliothèque jeunesse de La Celle Saint-Cloud, dans le cadre du 26^{ème} Festival BD Buc.</p> <p>Les coûts liés à cette prestation sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.</p>

Numéro	Date	Objet
195	27/09/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, la Ville de Velizy-Villacoublay et l'auteur Sébastien VASTRA, un contrat de partenariat fixant les modalités de l'organisation de la rencontre et dédicace du 11 octobre 2019 à la médiathèque de Vélizy-Villacoublay, dans le cadre du 26^{ème} Festival BD Buc.</p> <p>Les coûts liés à cette prestation sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.</p>
196	27/09/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec M. Alain BARATON un contrat de prestation pour l'organisation de deux conférences intitulées « Si Versailles m'était raconté – Quand les petites histoires font la grande », qui auront lieu les 30 novembre 2019 et 7 mars 2020, dans le cadre de la saison culturelle 2019-2020.</p> <p>Montant de la prestation : 1 000 € par conférence (soit 2 000 € au total).</p> <p>Pas de recettes car gratuité des conférences pour le public.</p>
197	11/10/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société VTI l'avenant n°1 au marché n° 19-03 du lot n°3 – « Plancher de Scène » - relatif à la réhabilitation de la salle de spectacle du Centre Culturel des Arcades, ayant pour objet une plus-value du marché de 3 808,44 € HT, soit 4 566,53 € TTC, suite à la nécessité de solidifier et de couvrir l'espace existant entre la scène et les gaines d'aération qui ont été mises à jour lors de la destruction de la scène.</p> <p>Le lot n°3 du marché est ainsi augmenté de 14,15 % portant le montant total du lot n° 3 du marché à 36 946,11 € TTC au lieu de 32 279,58 € TTC.</p>
198	27/09/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines (SPIP 78) et l'auteur Gille CORRE dit ERROC, une convention de partenariat fixant les modalités d'organisation d'un atelier de bande dessinée les 24 et 25 septembre 2019 au Château de Buc, au profit des personnes placées sous main de justice dans le cadre de leur module de sociabilisation.</p> <p>Le coût des ateliers est pris en charge par le SPIP 78.</p>
199	11/10/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION une convention relative à une mission de contrôle technique pour la construction d'une maison médicale pluridisciplinaire.</p> <p>Montant de la prestation : 9 500 € HT, soit 11 400 € TTC.</p>

Numéro	Date	Objet
200	11/10/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société EUROP EVENT une convention relative à la fourniture de jeux d'animation dans le cadre de la fête du jeu du 5 octobre 2019 au profit du groupe scolaire Louis Blériot. Montant de la prestation : 1 159,80 € TTC.
201	11/10/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association DANS LES BACS...À SABLE un contrat de cession pour le spectacle « La Légende des deux sorciers » du 29 octobre 2019 au profit de l'accueil de loisirs Louis Clément. Montant de la prestation : 600 € TTC.
202		<i>DM NON FINALISÉE</i>
203	11/10/2019	Autorisation donnée au Maire de fixer les tarifs pour le cycle de renforcement musculaire (33 séances) au profit des seniors. Tranche A : 135 € Tranche B : 101 € Tranche C : 67,50 € (Tranche A : ligne 14 > 1 801 € = plein tarif ; Tranche B : ligne 14 entre 1 001 € et 1 800 € = 75 % du plein tarif ; Tranche C : ligne 14 < 1 000 € = 50 % du plein tarif). Nombre d'inscrits : 14. Coût de la prestation : 2 950 € pour 33 séances entre le 24 septembre 2019 et le 30 juin 2020.
204	11/10/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, la Ville de Jouy-en-Josas et l'auteur Lucien ROLLIN un contrat de partenariat fixant les modalités de l'organisation d'une rencontre dédicace à la médiathèque de Jouy-en-Josas le 11 octobre 2019. Les coûts liés à cette intervention sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.
205	11/10/2019	Autorisation donnée au Maire de fixer les tarifs pour la sortie « histoire et terroir » organisée dans le cadre de la semaine bleue au profit des seniors bucois. Tranche A : 40 € Tranche B : 30 € Tranche C : 20 € (Tranche A : ligne 14 > 1 801 € = plein tarif ; Tranche B : ligne 14 entre 1 001 € et 1 800 € = 75 % du plein tarif ; Tranche C : ligne 14 < 1 000 € = 50 % du plein tarif). Nombre de participants : 29 - Recettes : 1 060 € (23 tarifs A, 2 tarifs B et 4 tarifs C). Coût de la sortie : 1 892 € dont 1 386 € pour la prestation et 506 € pour le transport.

Numéro	Date	Objet
206	11/10/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société TOURNOIS un contrat relatif à l'entretien des chaudières au sol et des différents appareils de chauffage des bâtiments communaux, des panneaux radiants et de cinq chaudières murales des logements communaux, des appareils de ventilation et d'extraction du centre de loisirs Louis Blériot, des appareils d'extraction désenfumage des parkings de l'immeuble « L'Orée du Bois » et de l'immeuble « Green Wood » pour une durée d'un an reconductible de façon tacite sans pouvoir excéder une durée totale de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2019.</p> <p>Montant annuel de la prestation : 7 500 € HT, soit 9 000 € TTC.</p>
207	11/10/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec « NADACE ROZVOJE DETSKEHO SBOROVEHO SPEVU » un contrat de prestation pour l'achat d'un concert de la chorale des enfants Jitro qui aura lieu le 14 décembre 2019 dans le cadre de la saison culture 2019-2020.</p> <p>Montant de la prestation : 2 100 €.</p> <p>Recettes : 100 % pour la Commune.</p>
208	11/10/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec le Dr Jiri SKOPAL, chef de cœur de la chorale des enfants de Jitro, un contrat fixant le montant de la participation aux frais de transport dans le cadre du concert de la chorale des enfants de Jitro qui aura lieu le 14 décembre 2019.</p> <p>Montant de la participation aux frais de transport : 400 €.</p>
209	11/10/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la SOCIÉTÉ FRANCAISE DES INTÉRÊTS DES AUTEURS DE L'ÉCRIT (SOFIA) une convention d'action culturelle fixant les modalités du soutien au Festival BD 2019.</p> <p>Montant de l'aide financière : 5 000 €.</p>

Numéro	Date	Objet
210	11/10/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec le CENTRE NATIONAL DE FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT) de la Grande Couronne d'Ile-de-France une convention pour la prise en charge des frais de restauration pour la formation accueillie par la Commune, intitulée « La Prise de Parole en Public » au profit de 10 agents et du formateur pour 3 jours de formation les 12, 13 et 23 septembre 2019.</p> <p>Montant de la prise en charge : 255,75 €, soit 7,75 € / repas.</p>
211	11/10/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société BESSIERE le marché public MP 19-09 – Lot 1 « Mobilier » - relatif à la construction d'un multi-accueil, sous la forme d'un accord cadre à bons de commande correspondant au prix du bordereau de prix unitaires, sans montant minimum ni maximum annuel.</p>
212	11/10/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société WESCO le marché public MP 19-09 – Lot 2 « Motricité » - relatif à la construction d'un multi-accueil, sous la forme d'un accord cadre à bons de commande correspondant au prix du bordereau de prix unitaires, sans montant minimum ni maximum annuel.</p>
213	11/10/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société WESCO le marché public MP 19-09 – Lot 3 « Jeux-Jouets » - relatif à la construction d'un multi-accueil, sous la forme d'un accord cadre à bons de commande correspondant au prix du bordereau de prix unitaires, sans montant minimum ni maximum annuel.</p>
214	11/10/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société WESCO le marché public MP 19-09 – Lot 6 « Poussettes » - relatif à la construction d'un multi-accueil, sous la forme d'un accord cadre à bons de commande correspondant au prix du bordereau de prix unitaires, sans montant minimum ni maximum annuel.</p>

Numéro	Date	Objet
215	11/10/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société WESCO le marché public MP 19-09 – Lot 5 « Linge » - relatif à la construction d'un multi-accueil, sous la forme d'un accord cadre à bons de commande correspondant au prix du bordereau de prix unitaires, sans montant minimum ni maximum annuel.
216	02/10/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de prendre en charge les frais de déplacement aller/retour des auteurs invités au Festival BD 2019.</p> <p>Montant de la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Train : coût du billet (SNCF, RER, Métro,...) sur la base du prix réel. - Avion : coût du billet sur la base du prix réel. - Véhicules : indemnité kilométrique (remboursement des frais kilométriques pour ceux qui viennent en voiture) + péage + stationnement. <p>Montant total dépensé : 5794,53 € pour 53 auteurs invités.</p>
217	08/11/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association LES TALONS SAUVAGES un contrat de cession pour des cours de danse country au profit des seniors bucois.</p> <p>Montant de la prestation : 1 200 € TTC pour un cycle de 15 séances d'une heure et demi entre le 7 novembre 2019 et le 17 juin 2020.</p>
218	08/11/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de fixer les tarifs pour le cycle de danse country pour la saison 2019-2020 au profit des seniors bucois.</p> <p>Tranche A : 80 € Tranche B : 60 € Tranche C : 40 €</p> <p>(Tranche A : ligne 14 > 1 801 € = plein tarif ; Tranche B : ligne 14 entre 1 001 € et 1 800 € = 75 % du plein tarif ; Tranche C : ligne 14 < 1 000 € = 50 % du plein tarif).</p> <p>Nombre d'inscrits : 11 personnes pour l'instant. Coût de la prestation : 1 200 € TTC.</p>

Numéro	Date	Objet
219	22/10/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la Compagnie TOUS EN SCÈNE un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Mirabelle » qui aura lieu le 23 octobre 2019 au profit des enfants du centre de loisirs Louis Clément.</p> <p>Montant de la prestation : 550 €, pour 35 enfants accueillis par le centre de loisirs ce jour-là.</p>
220	11/10/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (RATP) une convention de partenariat fixant les modalités du partenariat avec le Festival BD.</p> <p>Montant du soutien de la RATP en termes de communication est valorisé à hauteur de 2 200 €.</p> <p>La RATP s'engage à apporter son soutien par une campagne d'affichage pendant une semaine sur les lignes de bus 258, 93 et 163 et sur le RER A (Gares de la Défense à St Germain-en-Laye).</p>
221	11/10/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la SARL MAC PRODUCTIONS un contrat de cession pour le spectacle « Genius, The Music of Ray Charles » qui aura lieu le 19 octobre 2019 dans le cadre de la saison culturelle 2019-2020.</p> <p>Montant de la prestation : 5 486 €.</p> <p>Spectacle gratuit.</p>
222	11/10/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec le CENTRE NATIONAL DE FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT) de la Grande Couronne d'Ile-de-France une convention pour la prise en charge des frais de restauration pour la formation, accueillie par la Commune, intitulée « Méthodologie de projet : le projet pédagogique – le projet d'activité » au profit de 13 agents et du formateur pour 4 jours de formation les 23 et 24 septembre et les 7 et 8 octobre 2019.</p> <p>Montant de la prise en charge : 434 €, soit 7,75 € / repas.</p>

Numéro	Date	Objet
223	11/10/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de fixer le tarif de vente des clés USB de 4 Go à l'effigie de l'affiche du 26^{ème} Festival BD Buc.</p> <p>Prix fixé : 10 €/pièce.</p> <p>Pour information : 15 clés ont été vendues lors du 26^{ème} Festival BD Buc.</p>
224	11/10/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association BUC TIERS MONDE une convention de mise à disposition temporaire du domaine public, à titre gracieux, pour l'installation d'un stand de nourriture dans le parc du Château lors du 26^{ème} Festival BD Buc des 12 et 13 octobre 2019.</p>
225	11/10/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, la Ville de Viroflay et l'auteur Gilles CORRE alias ERROC un contrat de partenariat fixant les modalités de l'organisation d'une rencontre / dédicace à la bibliothèque de Viroflay le 9 octobre 2019 dans le cadre du Festival BD Buc.</p> <p>Le coût de la prestation est pris en charge par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.</p>
226	17/10/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société SUEZ RV OSIS IDF l'avenant n°1 au marché MP 17-15 relatif à l'entretien des ouvrages et des réseaux d'assainissement d'eaux usées, pluviales et unitaires de la Ville de Buc, ayant pour objet l'ajout de deux lignes au Bordereau de Prix Unitaire correspondant à 1h et à 2 h d'intervention et de spécifier que le prix au mètre linéaire correspond à un linéaire minimum de 3 000 mètres.</p> <p>Montant de l'avenant : 540 € pour les deux lignes ajoutées au BPU.</p>
227	17/10/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec M. Pascal RAFFRAY une convention d'occupation précaire et temporaire pour la location d'un studio situé au 441 rue Louis Blériot à Buc pour une durée d'un an renouvelable à compter du 11 octobre 2019.</p> <p>Montant de la redevance mensuelle : 250 € / mois (charges comprises).</p>

Numéro	Date	Objet
228	17/10/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la SARL FRANCE ARTISTES un contrat de cession pour un spectacle de magie intitulé « Lilly Pop » au profit du centre de loisirs Louis Blériot qui aura lieu le 25 octobre 2019. Montant de la prestation : 550 €.
229	17/10/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société COLAS l'avenant n°1 au marché MP 16-15 relatif à l'accord-cadre à bons de commandes d'exécution de travaux de voirie et de réseaux divers ainsi que du service hivernal pour la commune de Buc, ayant pour objet une augmentation du montant maximum annuel de l'accord-cadre de 43 750 € HT, soit 52 000 € TTC. Le montant de l'accord-cadre passe à 335 416,67 € HT, soit 402 500 € TTC, au lieu de 291 666,67 € HT, soit 350 000 € TTC, soit une augmentation de 15 %.
230	17/10/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société d'avocats GOUTAL, ALIBERT et ASSOCIÉS une convention d'honoraires pour une mission de prestations juridiques pour l'assistance et la défense contentieuse dans le cadre de l'appel formé par la Commune à l'encontre du jugement du Tribunal administratif de Versailles en date du 16 septembre 2019 ayant prononcé l'annulation de la délibération du 12 février 2018 approuvant son Plan Local d'Urbanisme en tant que ledit plan local d'urbanisme comporte l'Orientation d'Aménagement Programmée (OAP) n°4. Montant des honoraires : 180 € TTC / heure.
231	18/10/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la SAS 20H40 PRODUCTIONS un contrat de cession pour le spectacle intitulé « Christophe Alévêque – revue de presse » qui aura lieu le 25 avril 2020 dans le cadre de la saison culturelle 2019-2020. Montant de la prestation : 5 802,50 € TTC. Recettes : 100 % pour la Commune.
232		<i>DM NON FINALISÉE</i>
233	08/11/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société SELATH BUC SEDOC une convention d'occupation précaire pour la location d'une parcelle clôturée contenant 55 emplacements de parking pour une durée de 2 ans à compter du 1er septembre 2019. Montant du loyer annuel : 16 500 € TTC.

Numéro	Date	Objet
234	08/11/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société SMACL l'avenant n° 1 au marché d'assurance MP 17-157 – lot 2 : « Responsabilité civile et risques annexes » - prenant en compte l'évolution du montant des salaires bruts et entérinant ainsi un remboursement de prime d'un montant de 435,62 € TTC au titre de la régularisation du contrat sur exercice écoulé.
235		<i>DM NON FINALISÉE</i>
236	08/11/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société MASTER INDUSTRIE l'avenant n° 1 au marché MP 19-03 – lot 2 : « Tribune télescopique » relatif à la réhabilitation de la salle de spectacle du Centre Culturel des Arcades, ayant pour objet une plus-value d'un montant de 1 624,83 € HT, soit 1 950,99 € TTC, suite à une erreur de positionnement de cloison par l'entreprise titulaire du lot 8 et la nécessité d'adapter les gradins afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.</p> <p>Le montant global du lot 2 est augmenté de 0,85 % à hauteur de 192 221,01 € HT, soit 230 665,21 € TTC au lieu de 190 535,18 € HT, soit 228 714 ,22 € TTC.</p>
237	08/11/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société DBRL l'avenant n°1 au marché MP 18-09 – lot 7 : « Doublage, plâterie, faux plafond » relatif à la construction d'un complexe sportif, ayant pour objet une plus-value d'un montant de 8 190 € HT, soit 9 828 € TTC, suite à la nécessité d'encoffrer la centrale de traitement d'air traversant la chaufferie pour être coupe-feu.</p> <p>Le montant global du lot est augmenté de 13,97 % à hauteur de 66 825,47 € HT, soit 80 190,56 € TTC au lieu de 58 635,47 € HT, soit 70 362,56 € TTC.</p>
238	08/11/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société AFILEC l'avenant n°1 au marché MP 18-09 – lot 11 : « Électricité » - relatif à la construction d'un complexe sportif, ayant pour objet une plus-value d'un montant de 5 778,36 € HT, soit 6 934,03 € TTC suite au remplacement de 38 projecteurs en teinte blanche pour une meilleure intégration esthétique des équipements au plafond.</p> <p>Le montant global du lot est augmenté de 3,03 % à hauteur de 196 486,87 € HT, soit 235 784,24 € TTC au lieu de 190 708,51 € HT, soit 228 850,21 € TTC.</p>

Numéro	Date	Objet
239	08/11/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ELECTROFLUID l'avenant n°1 au marché MP 18-09 – lot 12 : « Chauffage – CVC » - relatif à la construction d'un complexe sportif, ayant pour objet une plus-value d'un montant de 10 879,28 € HT, soit 13 055,14 € TTC suite à l'intégration des grilles de ventilation des petites salles (muscultation, dojo et danse) aux dalles des faux-plafond.</p> <p>Le montant global du lot est augmenté de 4,15 % à hauteur de 273 179,84 € HT, soit 327 815,81 € TTC au lieu de 262 300,56 € HT, soit 314 760,67 € TTC.</p>
240	08/11/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société DUBOCQ l'avenant n°2 au marché MP 18-05 – lot 1 : « Lot principal – Travaux préparatoires » - relatif à la construction d'un multi-accueil, ayant pour objet une plus-value de 12 310,01 € HT, soit 14 772,01 € TTC, suite à la nécessité de reprofiler les talus suite à la découverte d'une cuve sur le chantier, de réaliser un tapis drainant en pieds de rampes en béton désactivé suite à la présence d'une source jouxtant le bâtiment, de refaire le réseau des fibres en passant par le chantier pour relier l'école et d'augmenter la durée de la location de la base vie suite à la prolongation du délais d'exécution des travaux accordée par la Commune.</p> <p>Le montant global du lot est augmenté de 6,15 % à hauteur de 1 316 265,89 € HT, soit 1 579 519,07 € TTC au lieu de 1 303 955,88 € HT, soit 1 564 747,06 € TTC.</p>
241	08/11/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société TOURNOIS l'avenant n°1 au marché MP 18-05 – lot 7 : « Chauffage – Ventilation – Plomberies – Sanitaires » - relatif à la construction d'un multi-accueil, ayant pour objet une plus-value de 32 923 € HT, soit 39 507,60 € TTC, suite à la prise en charge par la société TOURNOIS de l'installation et de la configuration des appareils électroménagers et de l'équipement mobilier de l'office de la crèche et du raccordement de la chaudière de la crèche au compteur du gymnase du Pré St Jean à la demande de GRDF.</p> <p>Le montant global du lot est augmenté de 13,72 % à hauteur de 272 913 € HT, soit 327 495,60 € TTC au lieu de 239 990 € HT, soit 287 988 € TTC.</p>

Numéro	Date	Objet
242	08/11/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société RME l'avenant n° 1 au marché MP 18-05 - lot 6 : « Électricité courants forts et courant faibles » - relatif à la construction d'un multi-accueil, ayant pour objet une plus-value de 10 965,33 € HT, soit 13 158,40 € TTC, suite à l'équipement de certaines salles avec des gradateurs de lumière pour les enfants ainsi que de nouveaux spots harmonisés à la couleur du plafond et de l'harmonisation des serrures en installant le système SIMMONS VOOS.</p> <p>Le montant global du lot est augmenté de 8,33 % à hauteur de 142 621,72 € HT, soit 171 146,07 € TTC au lieu de 131 656,39 € HT, soit 157 987,67 € TTC.</p>
243	08/11/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société SECOVER l'avenant n°3 au marché MP 18-09 – lot 4 : « Couverture – Étanchéité » - relatif à la construction d'un complexe sportif, ayant pour objet une plus-value de 9 448 € HT, soit 11 337,60 € TTC, suite à la nécessité de changer le type de couverture et de bardage pour des raisons d'ordre technique et esthétique. De plus, la nouvelle position de la gaine de la centrale de traitement d'air (CTA) et sa mise en place en travers de la toiture non prévue initialement nécessitent des adaptations qui entraînent des travaux supplémentaires.</p> <p>Le montant global du lot est augmenté de 9,91 % à hauteur de 187 350,33 € HT, soit 224 820,39 € TTC au lieu de 177 902,33 € HT, soit 213 482,79 € TTC.</p>
244	08/11/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société TOURNOIS l'avenant n°1 au marché MP 18-11 – lot 3 : Chauffage/climatisation » - relatif à la construction d'un espace culturel et associatif, ayant pour objet une plus-value de 26 100 € HT, soit 31 320 € TTC, suite à l'achat, l'installation et la configuration des équipements de cuisine pour éviter toutes contraintes techniques.</p> <p>Le montant global du lot est augmenté de 14,96 % à hauteur de 200 501 € HT, soit 240 601,20 € TTC au lieu de 174 401 € HT, soit 209 281,20 € TTC.</p>

Numéro	Date	Objet
245	08/11/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société TAMBE l'avenant n°2 au marché MP 19-03 – lot 1 : « serrurerie scénique » - relatif à la réhabilitation de la salle de spectacle du Centre Culturel des Arcades, ayant pour objet une moins-value de 11 406,60 € HT, soit 13 687,92 € TTC.</p> <p>Le montant global du lot est réduit de – 3,80 % à hauteur de 288 470,40 € HT, soit 346 165,20 € TTC au lieu de 299 877 € HT, soit 359 852,40 € TTC.</p>
246	08/11/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société LACOUR l'avenant n°1 au marché MP 19-03 – lot 12 : « peinture » - relatif à la réhabilitation de la salle de spectacle du Centre Culturel des Arcades, ayant pour objet une plus-value de 970 € HT, soit 1 164 € TTC.</p> <p>Le montant global du lot est augmenté de 9,88 % à hauteur de 10 784 € HT, soit 12 940,80 € TTC au lieu de 9 814 € HT, soit 11 776,80 € TTC.</p>
247	08/11/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société TimeLapse GO SAS (pour le Conseil Départemental des Yvelines) une convention de mise à disposition gratuite d'un emplacement sur la toiture du château pour l'implantation d'un dispositif de boîtier chronophotographique afin de filmer les travaux du Lycée Franco-Allemand du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2021.</p>
248	08/11/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société Franck Alcaras Média un contrat de cession pour le spectacle intitulé « The Joe Cocker Tribute » qui aura lieu le 16 mai 2020 dans le cadre de la saison culturelle 2019-2020.</p> <p>Montant de la prestation : 5 697 € TTC.</p> <p>Recettes : 100 % pour la Commune.</p>
249	08/11/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société Gaya Production un contrat de cession pour le spectacle intitulé « La Clef de Gaïa » qui aura lieu le 7 février 2020 dans le cadre de la saison culturelle 2019-2020.</p> <p>Montant de la prestation : 5 165 € TTC.</p> <p>Recettes : 100 % pour la Commune.</p>
250	08/11/2019	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la compagnie Les Enfants Terribles un contrat de cession pour le spectacle intitulé « L'Insoumise » qui aura lieu le 8 février 2020 dans le cadre de la saison culturelle 2019-2020.</p> <p>Montant de la prestation : 2 000 € TTC.</p> <p>Recettes : 100 % pour la Commune</p>

Numéro	Date	Objet
251	08/11/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société NP Spectacles un contrat de cession pour le spectacle intitulé « Ballet National de Sibérie » qui aura lieu le 28 mars 2020 dans le cadre de la saison culturelle 2019-2020. Montant de la prestation : 8 440 € TTC. Recettes : 100 % pour la Commune
252	08/11/2019	Autorisation donnée au Maire de fixer le prix de l'ouvrage édité par la Ville et réalisé par les élèves des collèges d'Orgerus et Plaisir dans le cadre du festival BD, ouvrage intitulé « D'ombres et de sang » au tarif de 10 € pièce. Coût de l'édition : 1418 € Nombre d'exemplaires : 250

C – POINTS À L'ORDRE DU JOUR

I – INTRODUCTION

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2019.

2. SUITE DU RETRAIT DE DÉLÉGATIONS DE FONCTION À DEUX MAIRES-ADJOINTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

VOTE À BULLETINS SECRETS

Les assesseurs : Mme Lorraine WEISS et M. Etienne MOUTON (qui ont procédé au dépouillement).

MAINTIEN DE Mme JULIETTE ESPINOS DANS SES FONCTIONS DE MAIRE-ADJOINT SUITE AU RETRAIT DE DÉLÉGATION DE FONCTION

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
POUR	7	CONTRE	13	VOTES BLANCS	7

MAINTIENT dans ses fonctions de Maire-Adjoint Mme Juliette ESPINOS.

MAINTIEN DE Mme FRANCOISE GAULIER DANS SES FONCTIONS DE MAIRE-ADJOINT
SUITE AU RETRAIT DE DÉLÉGATION DE FONCTION

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	8	CONTRE	12	VOTES BLANCS	7

MAINTIENT dans ses fonctions de Maire-Adjoint Mme Françoise GAULIER.

II – FINANCES

1. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur PESSEY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE d'adopter la Décision Modificative n° 1 pour le budget de l'assainissement,

PRECISE que la Décision Modificative n° 1 s'établit à 0 €.

2. MODIFICATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF ET D'UNE MAISON MÉDICALE

Rapporteur : Monsieur PESSEY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE d'ajuster les autorisations de programme et les crédits de paiements (AP/CP) pour le complexe sportif et la maison médicale,

PRECISE que le montant des autorisations de programme n'est pas modifié mais que les crédits de paiement entre l'exercice 2019 et l'exercice 2020 sont reventilés.

3. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur PESSEY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE d'adopter la Décision Modificative n°2 pour le budget de la ville,

PRECISE que la Décision Modificative n° 2 s'établit à -290 000 €.

4. INDÉMNITÉ DE CONSEIL DU TRÉSORIER – ANNÉE 2019

Rapporteur : Monsieur PESSEY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE d'attribuer à Madame PIANA Françoise, comptable pour la commune de Buc pour l'année 2019, une indemnité de conseil qui s'élève à 1 838,49 € bruts, cette indemnité étant calculée sur la moyenne des dépenses réelles des trois derniers exercices clos,

DIT que la dépense est prévue au budget de la commune à l'article 6225 « indemnités aux comptables et aux régisseurs ».

III – RESSOURCES HUMAINES

1. MISE A JOUR DU RÈGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

ADOPTE le règlement intérieur dont le projet est annexé à la présente délibération,

DIT que ce règlement intérieur sera communiqué à chaque agent lors de chaque recrutement et que la mise à jour sera transmise par mail aux agents.

2. CONVENTION DE PARTICIPATION À LA MUTUELLE SANTÉ

Rapporteur : Monsieur Le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation pour le risque santé et tout acte en découlant,

AUTORISE le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CIG engendrant une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 200 € par an, révisable conformément aux décisions du Conseil d'Administration du CIG de la Grande Couronne d'Ile de France,

DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité à hauteur de 18 € par agent et par mois,

PRECISE que pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG.

IV – PETITE ENFANCE

1. DÉNOMINATION DU MULTI-ACCUEIL SITUE SUR LE SITE DU PRÉ SAINT JEAN

Rapporteur : Monsieur Le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DÉCIDE de dénommer le multi-accueil situé sur le site du Pré St Jean de la manière suivante :
- Crèche « Les Hirondelles ».

V – MOBILITÉS

1. PLAN D' ACTIONS MUNICIPALES EN FAVEUR DES MOBILITES ACTIVES

Rapporteur : Monsieur FUSCO

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

VALIDE le lancement des études correspondant aux problématiques identifiées dans le programme établi relatif au plan d'actions municipales en faveur des mobilités actives.

D – AJOUT À L'ORDRE DU JOUR

1. ACQUISITION DU TERRAIN DU PRÉ-CLOS À BUC – PARCELLE ZB 410

Rapporteur : Madame DUPRIET

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE d'autoriser le Maire à acquérir le bien cadastré ZB 410 d'une superficie de 110 444 m² situé sur le ban communal de Buc pour le prix de 53 506 € correspondant à l'estimation faite par le service des Domaines,

VALIDE l'ajout d'une clause dans l'acte de vente dites « compléments de prix », à savoir :
une clause de complément de prix qui serait dû à l'Etat en cas de :
• non-respect par l'acquéreur du projet de réalisation d'un espace paysager et ce, sur une durée de 15 ans à compter de la cession de la dite parcelle,

- en cas de cession – intervenant dans les 10 ans après signature de l’acte, de toute ou partie de la parcelle, à un prix supérieur au prix stipulé dans l’acte d’acquisition signé avec l’Etat.

DIT que les frais relatifs à cette vente seront pris en charge par la commune de Buc,

DECIDE de confier la rédaction de l’acte de vente au Notaire instrumentaire de l’État,

AUTORISE le Maire à signer l’acte de vente et tout document se rapportant à l’exécution de la présente délibération

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2019 de la Commune,

ANNULE la délibération n° 2019-09-30/08 en date du 30 septembre 2019.

E – INFORMATIONS DIVERSES

1. SITUATION DE L'EMPLOI A BUC

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nombre de demandeurs d’emploi à Buc au **15 octobre 2019** : 183 personnes

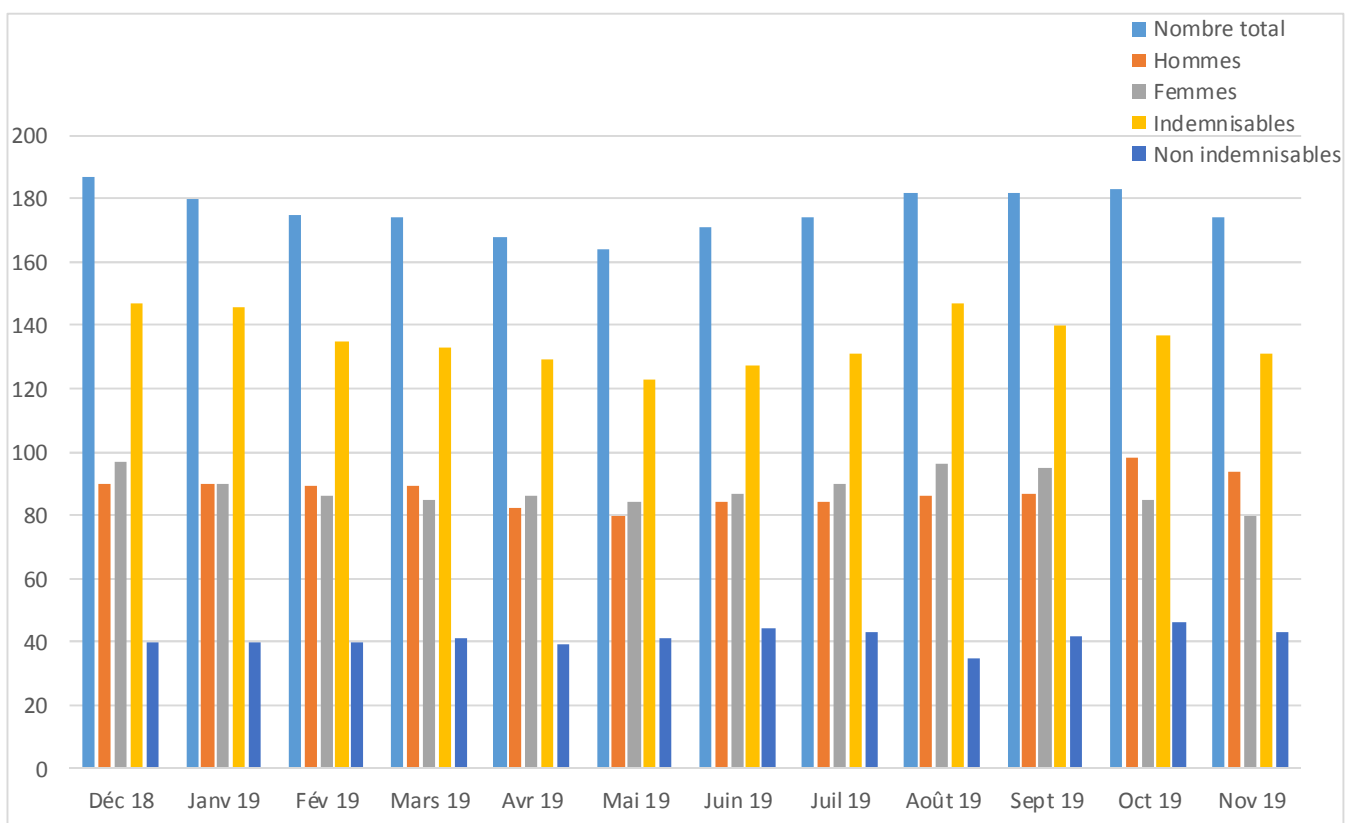
Répartis de la manière suivante : 98 hommes et 85 femmes

Dont 137 indemnisables et 46 non indemnisables

Nombre de demandeurs d’emploi à Buc au **15 novembre 2019** : 174 personnes

Répartis de la manière suivante : 94 hommes et 80 femmes

Dont 131 indemnisables et 43 non indemnisables



F – QUESTIONS DIVERSES

1. GROUPE « NON-INSCRITS »

Question n° 1 : Travaux rue des Frères Robin

Nous avons noté que la déviation, prévue initialement pendant les vacances de Toussaint, a duré plusieurs semaines de plus : pouvez-vous nous préciser s'il y a eu des soucis techniques et si possible leur nature ?

Réponse :

Lors des travaux de raccordement aux réseaux des eaux usées et pluviales de la salle polyvalente, la tranchée qui a été effectuée, à travers la rue des Frères Robin, a subi un éboulement lié à la fragilité du sol. De ce fait, d'autres solutions ont dû être mises en œuvre afin d'effectuer ce raccordement, ce qui a entraîné ce retard. La rue des Frères Robin a été de nouveau ouverte à la circulation le 22 novembre 2019 à 15h00.

2. GROUPE « BUC POUR TOUS »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Question n° 1 : Déchets sur l'ancien site de la société De Souza

Comment avance le dossier concernant les déchets à l'entrée de la commune dans l'enceinte de l'ancienne société de Souza (rue du Haras des Loges) ?

Nous avons noté qu'une réunion avec notamment le Préfet et le Maire des Loges devait se dérouler le 28 octobre dernier. Qu'en est-il ressorti ?

Réponse :

Une réunion, réunissant le Secrétaire Général du Préfet, la Maire des Loges-en-Josas et le Maire de Buc, a bien eu lieu. Il en ressort que l'arrêté de consignation, à hauteur de 450 000 €, fait par la commune de Buc est actuellement en cours de traitement par les services fiscaux. La commune de Buc continue de suivre cette affaire avec une attention toute particulière.

Question n° 2 : Sécheresse

Nous avons évoqué lors du précédent conseil la possibilité pour la commune d'entamer une démarche pour qu'un nouvel arrêté concernant la sécheresse de 2019 puisse être pris, après recensement des personnes concernées.

Pouvez-vous nous dire s'il y a du nouveau sur ce dossier ?

Réponse :

À ce jour, onze personnes ont effectués un signalement (une majorité provenant de la résidence Haut Pré, mais aussi une rue Louis Massotte et rue Esnault Pelterie,...). S'il y a d'autres personnes concernées, il faut qu'elles fassent une déclaration en Mairie de Buc.

Question n° 3 : Travaux du LFA

Nous avons été alertés par plusieurs riverains sur la gêne causée par les travaux actuels du LFA, et tout particulièrement rue Collin Mamet.

Il est regrettable qu'aucune zone de stationnement pour les camions n'ait été prévue dans l'enceinte du LFA et que ceux-ci se trouvent régulièrement dans la rue, générant des difficultés de circulation et une gêne certaine pour tous les riverains.

Est-il possible de regarder ce sujet, compte tenu de la durée des travaux ?

Réponse :

Au début du chantier, il avait été prévu que les camions stationnent rue Louis Massotte. Effectivement, il est constaté qu'ils ne le font pas et qu'en plus ils salissent la chaussée. La commune va adresser un courrier au Département afin que les dispositions convenues soient respectées, c'est-à-dire, un stationnement des camions rue Louis Massotte et un dispositif suffisant pour que roues des camions soient nettoyées après leur passage dans le chantier afin de ne pas salir les routes.

**LES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX AURONT LIEU
LE LUNDI 2 DÉCEMBRE 2019 (DOB) ET LE LUNDI
16 DÉCEMBRE 2019 (VOTE BUDGET).**

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 21H30.

Fait à Buc, le 29 novembre 2019

Le Maire

Jean-Marc LE RUDULIER

